Image not found or type unknown

Tatouage chat raté chez un vétérinaire + tarification abusif

Par **ohsullivan**, le **18/03/2015** à **19:08**

bonjour

le 26/01/2015 j'ai fait tatouer mon chat chez un vétérinaire à Alençon (50€) et les jours qui on suivi mon chat avait une infection (abcès purulent)au niveau de son tatouage et était très mal (oreille a vif a force de ce gratter).je l'ai emmener d'urgence chez le même vétérinaire un dimanche (85€).il me dit que cela était la première fois qu'il voyait sa.il lui a fait des injection anti-inflammatoire et antibiotique car mon chat avait 39°5 de température et le veto ma dit qu'il avait surement eu beaucoup plus.le tatouage était foutu.le véto ne me fait pas payer les injection et me dit qu'il ferait gratuitement un autre tatouage. mais comme le tatouage ces mal passé je lui demande de le pucer il est d'accord mais pas avant la guérison du chat. le 18/03/2015 mon chat cicatrisé je reprend rendez-vous chez le véto pour pucer mon chat. je tombe sur un autre vétérinaire(cabinet ou il y a 4 ou 5 véto) elle me dit que le puçage sera facturé 69€ . la je lui dit que sont collègue m'avait dit que ce serait gratuit. mais elle ne veut rien entendre mais me fait une remise de 19€. je lui explique que je ne suis pas d'accord car j'avais déjà payé pour un tatouage qui n'as pas fonctionné.ne voulant rien savoir je lui dit de pucer mon chat.donc je me retrouve a payer un tatouage rater à 50€ plus une intervention d'urgence à 85€ et le puçage à 57€30 ce qui fait un total de 192€30. je trouve cela un peu abusé. il y a-t-il des recours pour ce genre d'affaire? car je trouve cela abusif. ps:sur la facture de l'intervention en urgent était stipulé "reprise de tatouage gratuit".

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés